



## activation enquête de police après prétendu suicide

Par **bekejove**, le **16/01/2011** à **11:20**

Bonjour,

Le mois dernier, la gendarmerie ,nous a annoncé le suicide par pendaison de notre fils dans son domicile (éloigné de plus de 1000 km du nôtre).

Il était militaire et vivait seul, mais était très entouré.

Quelques temps plus tard, après avoir repris nos esprits, nous avons demandé aux gendarmes, s'ils avaient fait une enquête et si une analyse toxicologique avait été réalisée.

Aux deux questions, la réponse fut négative. Nous avons obtenu de leur part, les coordonnées du médecin légiste.

Quant nous avons appelé ce dernier, il a reconnu avoir constaté le décès, mais qu'il n'était en aucun cas légiste et qu'il n'avait pas du tout l'habitude de ce genre de situation.

Nous avons rappelé les gendarmes qui nous ont dit que dans le mesure, où l'appartement était fermé de l'intérieur, le parquet, leur aurait demandé de ne pas donner de suite à l'affaire.

Pou avoir longuement discuter avec les proches amis de notre fils, ainsi qu'avec ses camarades de travail, même si nous n'excluons pas totalement, la thèse du suicide, celle-ci nous semble pour le moins improbable.

Comment peut-on obtenir, qu'une enquête sérieuse soit réalisée?

Par **Domil**, le **16/01/2011** à **14:49**

Prendre un avocat qui vous conseillera et dirigera.